



Programme de formation en analyse bioénergétique
parrainé par la
Société québécoise d'analyse bioénergétique (SOQAB)



Prospectus

Mai 2016

Coordonnatrice : *Louise Fréchette*, psychologue et formatrice accréditée,
membre de la Faculty (corps professoral) de l'International Institute for Bioenergetic Analysis
4916, rue Jean-Brillant, Montréal, Qc., CANADA, H3W 1T7
Tél. : 514-739-6737 – Télécopieur : 514-739-7241 – Courriel : louisefrechette@videotron.ca

Le présent Prospectus vise à répondre aux questions de tous ceux et celles qui sont intéressés à s'inscrire dans le cadre de l'une ou l'autre des deux trajectoires de formation en analyse bioénergétique, telles que définies ci-dessous. On y trouvera des éléments d'information portant sur les conditions d'admission pour chacune de ces trajectoires, les exigences d'accréditation, la formule pédagogique, les questions éthiques, ainsi que les modalités de gestion du Programme de formation, qu'il s'agisse de la trajectoire de formation modulaire ou de la trajectoire de formation intégrale.

Les stages des trois premières années sont également offerts selon une modalité « à la carte », afin d'offrir à des professionnels désireux d'expérimenter l'approche, la possibilité de le faire tout en satisfaisant aux exigences de la Loi 21 (heures de formation continue reconnues par l'Ordre des psychologues). Ces stages sont offerts au coût fixe de 450\$ pour les stages de trois (3) jours de formation.

DEUX TRAJECTOIRES DE FORMATION

La Société québécoise d'analyse bioénergétique (SOQAB) a mis sur pied un Programme de formation professionnelle en analyse bioénergétique comportant **deux trajectoires de formation**, bien que les étudiants et étudiantes admis en formation pour chacune des deux trajectoires se retrouvent dans un seul et même groupe de formation :

- Une trajectoire à court terme ou **Programme de formation modulaire** permettant de se familiariser avec les concepts et les principes de l'analyse bioénergétique afin d'enrichir une pratique professionnelle déjà existante. Cette formation à court terme n'habilite pas et n'autorise pas à la pratique de l'analyse bioénergétique. Elle vise plutôt à permettre aux participants d'acquérir une compréhension bioénergétique des situations rencontrées dans le cadre d'une pratique déjà existante. Une **attestation de participation** stipulant le niveau de formation atteint, le nombre d'heures de formation et de thérapie suivies dans le cadre de ce programme, de même qu'une description globale des contenus de formation abordés durant chacun des modules de formation sera remise aux étudiants inscrits dans cette voie.
- Une trajectoire à long terme ou **Programme de formation intégral** permettant de se former en tant qu'analyste bioénergéticien/ne. Cette formation peut mener à une **accréditation reconnue par l'International Institute for Bioenergetic Analysis (IIBA)**, en tant que thérapeute accrédité en analyse bioénergétique ou CBT (*Certified Bioenergetic Therapist*).

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission au **Programme de formation modulaire** sont les suivantes :

1. **Détenir un diplôme universitaire de niveau Baccalauréat ou l'équivalent en termes d'expérience professionnelle.**
2. **Être reconnu en tant que psychothérapeute par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) ou œuvrer dans un domaine connexe à la psychothérapie (relation d'aide, santé mentale) et appartenir à un Ordre professionnel ou une association professionnelle autorisant à intervenir dans ces domaines.**
3. **Présenter un degré de maturité émotionnelle permettant de bien fonctionner dans le cadre d'une formation de type expérientiel, de même que des qualités de base telles que la connaissance de soi, l'empathie, la compassion et le respect.**

Les conditions d'admission au **Programme de formation intégral** sont les suivantes:

1. **Détenir une maîtrise ou un diplôme universitaire terminal dans un domaine de relation d'aide ou de santé mentale (ou être en voie de l'obtenir) ou l'équivalent en termes d'expérience professionnelle.**
2. **Être reconnu en tant que psychothérapeute par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) selon les dispositions de la Loi 21.**
3. **Présenter un degré de maturité émotionnelle permettant de bien fonctionner dans le cadre d'une formation de type expérientiel, de même que des qualités de base telles que la connaissance de soi, l'empathie, la compassion et le respect.**

PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ADMISSION

La demande d'admission au Programme de formation intégral en analyse bioénergétique, doit comporter les éléments suivants :

1. un **formulaire de demande d'admission** au Programme de formation que l'on peut se procurer auprès de la SOQAB
2. une **lettre** expliquant les raisons pour lesquelles le candidat ou la candidate souhaite faire une formation en analyse bioénergétique;
3. un **curriculum vitae** mettant en évidence la formation académique antérieure du candidat ou de la candidate, les expériences professionnelles pertinentes à la formation en analyse bioénergétique, ainsi que les expériences pertinentes au domaine de la psychothérapie.

Les candidats qui auraient suivi des ateliers de formation à l'unité, selon la formule « à la carte », et qui souhaiteraient *a posteriori* s'intégrer au Programme de formation modulaire ou intégral, au niveau de la 3^e année, devront :

- Avoir complété au minimum huit (8) des douze (12) activités de formation continue de niveau première et deuxième années et s'engager à récupérer les stages qui n'auraient pas été faits, ou leur équivalent, au cours des deux années subséquentes de formation.

Pour de plus amples informations, on peut communiquer avec :

Louise Fréchette, coordonnatrice de la formation,
4916, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec)
H3W 1T7
Tél. : 514-739-6737

Courriel : louisefrechette@videotron.ca

ou avec la SOQAB
Tél. 514- 385-3342
Courriel : soqab@videotron.ca

Note : Lorsque le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles dans une activité de formation continue, **la priorité est accordée aux candidats s'inscrivant au Programme de formation intégral.**

STRUCTURE DU PROGRAMME DE FORMATION

Le **Programme de formation intégral** comporte trois volets:

1. quatre-vingt-dix (90) jours de stages de formation en groupe répartis sur cinq (5) années à raison de dix-huit (18) jours par année. Les stages de formation en groupe ont une durée variable de deux à quatre jours (voir en Annexe 1 un aperçu du contenu du Programme de formation en groupe).
2. cent quarante (140) heures de thérapie individuelle avec un thérapeute en analyse bioénergétique accrédité (CBT). On exige que les étudiants faisant partie du programme entreprennent leur thérapie au plus tard au moment d'entrer en formation. Idéalement, il est fortement conseillé d'avoir déjà débuté sa thérapie individuelle avant d'entreprendre la formation.
3. cinquante (50) heures de supervision individuelle avec un/e superviseur/e reconnu/e par la Société québécoise d'analyse bioénergétique (SOQAB). La supervision commence habituellement vers la 3^e ou la 4^e année de formation, au moment où les étudiants inscrits au Programme de formation intégral commencent à recevoir des clients.

Le **Programme de formation modulaire** comporte deux volets :

1. jusqu'à concurrence de cinquante-quatre (54) jours de stages de formation en groupe correspondant aux stages offerts durant les trois premières années de formation (cycle préclinique) du Programme de formation intégral. Chaque année de formation comporte deux (2) modules de neuf (9) jours chacun (3 X 3 jours). Les étudiants inscrits au Programme de formation modulaire ne peuvent cependant avoir accès aux deux dernières années de formation du Programme de formation intégral (cycle clinique), à moins de satisfaire aux exigences d'admission à ce programme.
2. thérapie individuelle en analyse bioénergétique. Les étudiants du Programme de formation modulaire sont tenus, tout comme les étudiants du Programme de formation intégral, de suivre une thérapie individuelle en analyse bioénergétique avec un thérapeute d'analyse bioénergétique accrédité (CBT), en même temps qu'ils suivent la formation.

1. Les stages de formation en groupe

Les stages de formation en groupe sont conçus à partir du Programme de formation élaboré par l'International Institute for Bioenergetic Analysis (IIBA).

La formation en groupe se donne dans le cadre de stages d'une durée pouvant varier de deux à quatre jours. Les groupes sont constitués de seize (16) à dix-huit (18) participants afin de permettre un enseignement personnalisé. La formation en groupe se subdivise en un cycle préclinique et en un cycle clinique. Le cycle préclinique est d'une durée de trois (3) ans tandis que le cycle clinique, pour sa part, est d'une durée de deux (2) ans.

Cycle préclinique (1^{ère}, 2^e et 3^e année)

À cette étape, la formation porte principalement sur l'acquisition des concepts fondamentaux en analyse bioénergétique, ainsi que sur la maîtrise de certaines techniques de base. On y abordera notamment la nature des processus énergétiques, à partir des travaux de Reich, de Lowen et de Keleman; les étapes de développement chez l'individu et leur impact dans l'élaboration d'une structure caractérologique; les différents types de structures caractérologiques, de même que les enjeux qui les sous-tendent. À ces éléments théoriques fondamentaux, se greffent les notions plus récentes des grands courants actuels en psychologie : théories de l'attachement (Bowlby), intersubjectivité (Stern), psychologie du Soi (Kohut), neurosciences (Schore, Cozolino, Seagel).

En ce qui a trait à la formule pédagogique, les étudiants et les étudiantes expérimentent le travail bioénergétique lors de séquences de travail avec le formateur ou la formatrice, mais également entre eux, lors d'exercices supervisés, en dyades, en triades ou en sous-groupe.

Cycle clinique (4^e et 5^e année)

La formation, à ce stade, porte sur la nature et le déroulement du processus psychothérapeutique en analyse bioénergétique. On y aborde des notions telles que l'analyse caractérologique, les dimensions du transfert et du contre-transfert, le processus thérapeutique, les facteurs de guérison, ainsi que diverses problématiques auxquelles l'analyste bioénergéticien/ne peut avoir à faire face dans le cadre des services psychothérapeutiques qu'il/elle est appelé/e à fournir.

En ce qui a trait à la formule pédagogique, les étudiants et les étudiantes font l'expérience du travail thérapeutique en jouant le rôle de «thérapeutes» auprès de leurs pairs. C'est également à cette étape que l'on encourage les étudiants à commencer à recevoir des clients et à entreprendre une supervision individuelle. Des enregistrements vidéo de séances de thérapie avec des clients peuvent également faire l'objet de supervision lors des stages de formation en groupe où l'on s'assure de respecter des règles strictes de confidentialité.

2. La thérapie individuelle

La thérapie individuelle fait partie intégrante de la formation en analyse bioénergétique. Cette dimension de la formation vise au moins trois buts: 1) disposer d'un lieu où l'on est en mesure de travailler et d'intégrer le matériel parfois intense soulevé lors des stages de formation, 2) résoudre autant que faire se peut ses propres enjeux caractérologiques, de manière à établir avec les clientes et les clients une relation saine et autant que possible libre d'enjeux contre-transférentiels liés au caractère du thérapeute, et enfin 3) expérimenter «de l'intérieur» l'impact du travail bioénergétique de manière à être en mesure d'évaluer l'effet de ses propres interventions auprès des clientes et des clients.

La thérapie individuelle doit être suivie auprès d'un ou une thérapeute accrédité/e en analyse bioénergétique (CBT). On conseille aux **étudiants inscrits au Programme de formation intégral** de commencer leur thérapie individuelle au plus tard au moment où ils commencent leur formation, ou mieux encore, quelques mois avant d'entreprendre la formation. La thérapie individuelle permet aux étudiants d'intégrer les apprentissages qu'ils font dans le cadre des stages de formation en groupe. **Les étudiants inscrits au Programme de formation modulaire** sont également tenus d'être en thérapie individuelle pour les mêmes raisons, mais le suivi thérapeutique peut être pensé de façon davantage flexible compte tenu du fait qu'ils ne sont pas appelés à intervenir auprès de clients en tant qu'analystes bioénergéticiens. Enfin, **les étudiants s'inscrivant selon la formule «à la carte»**, ne sont pas tenus d'être en thérapie individuelle d'analyse bioénergétique.

3. La supervision individuelle

La supervision individuelle constitue le troisième volet et le parachèvement de la formation en analyse bioénergétique. Chaque étudiant ou étudiante inscrit au programme intégral doit compléter cinquante (50) heures de supervision individuelle. Habituellement, les étudiants entreprennent la supervision lorsqu'ils entrent dans la phase clinique de la formation. On les encourage alors à commencer à voir des clients. Ce travail doit être fait sous supervision, auprès de thérapeutes en analyse bioénergétique d'expérience, autorisés par la SOQAB à agir en tant que superviseurs. Exceptionnellement, après entente avec la coordonnatrice de la formation, les étudiantes ou les étudiants ayant déjà une pratique psychothérapeutique ou de relation d'aide pourront être autorisés à commencer à rencontrer des clients dès la troisième année de formation. Une partie limitée de la supervision (pas plus de 15 heures) peut être effectuée en petits groupes. On pourra alors appliquer la formule suivante pour obtenir une équivalence en nombre d'heures «individuelles»:

$$\frac{\text{Nombre d'heures de supervision} \times 2}{\text{Nombre de participants}} = \text{Heures qui peuvent être comptabilisées}$$

LA FORMULE PÉDAGOGIQUE

La formation en analyse bioénergétique est de type expérientiel. L'étudiant ou l'étudiante devra faire des lectures afin de se préparer aux stages de formation. De même les formateurs exposeront certains contenus théoriques lors de ces stages. Toutefois, l'essentiel des apprentissages se fera dans un cadre expérientiel.

«C'est en forgeant que l'on devient forgeron» dit le dicton. Les étudiants seront donc appelés à être actifs lors des stages de formation. Tour à tour, on leur demandera de se placer dans le rôle du client comme dans celui du thérapeute afin d'expérimenter divers types d'intervention. Les formateurs utiliseront le matériel issu des activités expérientielles à des fins didactiques.

Ce genre de formation suppose par conséquent que l'étudiant ou l'étudiante accepte de s'exposer devant le groupe de façon très personnelle. Il ne s'agit toutefois pas pour autant d'un groupe de thérapie et l'objectif du travail demeure toujours de nature didactique.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION CONTINUE

Au début de chaque année, on présente aux étudiants les objectifs d'apprentissage relatifs à leur niveau. Ces objectifs constituent des points de référence à partir desquels ils seront invités à s'évaluer tout au long de l'année.

L'évaluation est continue en ce sens que les formateurs émettent des commentaires à l'occasion de chacun des stages. Il s'agit toujours d'évaluations qualitatives. Il appartient aux étudiants et aux étudiantes de prendre note des commentaires qui leur sont ainsi adressés tout au long de l'année et d'en tenir compte afin de se situer dans leur processus d'apprentissage.

LE PROCESSUS D'ACCRÉDITATION

Les trois composantes de formation détaillées plus haut constituent **une exigence minimale**. Au terme de la formation, l'accréditation doit être recommandée suite à une évaluation individuelle effectuée par deux formateurs membres de la *Faculty* (corps professoral) de l'*International Institute for Bioenergetic Analysis* (IIBA).

L'accréditation n'est donc pas décernée automatiquement. En effet, selon le bagage de connaissances et d'expériences avec lequel une personne se présente lorsqu'elle est admise au Programme de formation intégral, sa progression peut s'avérer être différente de celle d'autres étudiants possédant des connaissances et un bagage d'expériences différents du sien. Il se peut donc qu'après avoir complété le nombre d'heures minimales requises pour chacune des composantes, les formateurs estiment qu'une personne n'est pas prête à être accréditée, au moment de l'évaluation finale. Ils pourront alors exiger d'elle soit plus d'heures de formation en groupe, ou encore plus d'heures de thérapie et/ou de supervision, tout en lui précisant les aspects sur lesquels elle devra concentrer ses efforts. Une seconde évaluation devra avoir lieu, après un laps de temps à être déterminé au moment de l'évaluation finale. Si cette seconde évaluation est positive, cela signifiera que la personne satisfait aux exigences requises, et le titre de thérapeute accrédité/e en analyse bioénergétique, ou *Certified Bioenergetic Therapist (CBT)*, lui sera alors décerné.

LES QUESTIONS ÉTHIQUES

Tel que mentionné plus haut, ce genre de formation suppose un degré d'implication personnelle très important. Aussi, afin de préserver un contexte d'apprentissage dans lequel les étudiants se sentiront en sécurité, un certain nombre de règles de fonctionnement de nature éthique ont été mises en place.

Adhésion au code de déontologie de l'IIBA

Chaque étudiant et chaque étudiante doit adhérer au code de déontologie formulé par l'*International Institute for Bioenergetic Analysis* (IIBA) dès son entrée dans le Programme de formation. Il s'agit du Code de déontologie auquel sont d'ailleurs soumis tous les thérapeutes d'analyse bioénergétique membres de la SOQAB. Ce Code de déontologie régit les rapports entre thérapeute et client en analyse bioénergétique, et s'ajoute aux exigences éthiques des divers ordres professionnels ou associations professionnelles auxquels sont tenus d'appartenir les thérapeutes certifiés en analyse bioénergétique (CBT).

Règle de non-implication au plan sexuel

Les rapports sexuels entre formateurs et étudiants sont prohibés de par les exigences du Code de déontologie de l'IIBA, comme ils le sont d'ailleurs par les codes de déontologie des Ordres professionnels et associations professionnelles régissant les pratiques professionnelles dans les domaines de la relation d'aide et de la santé mentale.

De même, on exige des étudiants qu'ils s'engagent à ne pas avoir de rapports sexuels avec un autre étudiant ou une autre étudiante pendant la durée de la formation. Cette règle de fonctionnement vise à maintenir un environnement d'apprentissage dans lequel on souhaite établir des frontières claires, minimiser les dangers de passage à l'acte et préserver autant que possible un climat serein et sécurisant pour les participants.

Confidentialité

Chaque étudiant s'engage à respecter la règle de confidentialité relativement à ce qui se vit dans le groupe de formation. Un étudiant ou une étudiante peut évidemment parler de sa propre expérience à des personnes extérieures au groupe, mais doit se garder de raconter les expériences vécues par d'autres membres du groupe. Il s'agit encore une fois, comme c'est le cas pour la règle précédente, de préserver un lieu d'expérimentation et d'apprentissage qui soit sécurisant pour tous.

Élimination du double rôle

Un analyste bioénergéticien qui est le thérapeute d'un étudiant ou d'une étudiante en formation ne peut être en même temps son superviseur.

De même, on essaie d'éviter autant que faire se peut que les formateurs qui enseignent régulièrement dans le Programme de formation agissent en tant que thérapeute auprès des étudiants. Parfois cette situation ne peut être évitée dû au fait, notamment, que certains étudiants peuvent parfois être déjà clients des formateurs avant même de s'inscrire au Programme de formation. Il appartient alors au client et au thérapeute de demeurer vigilants quant à l'impact de cette situation sur le groupe ainsi que sur le processus d'apprentissage de l'étudiant/ concerné/e. Si cette situation pose problème, il appartiendra au thérapeute et au client de discuter de la situation et de prendre une décision appropriée. Dans le cas où la situation ne débouche pas sur une solution satisfaisante pour les parties en cause (le groupe étant considéré comme étant l'une des parties en cause), la situation pourra être discutée au niveau de l'équipe des formateurs ou amenée au niveau de la Commission de formation de la SOQAB, selon ce que la situation exige.

Ces règles de fonctionnement visent à maintenir des frontières claires afin d'éviter les conflits de rôle.

MODALITÉS DE GESTION DU PROGRAMME DE FORMATION

Trois groupes distincts sont impliqués dans la gestion du Programme de formation :

Appui à la gestion générale de la formation : la SOQAB

Par le biais de la Commission de formation, la SOQAB se situe en appui à l'équipe des formateurs ainsi qu'au groupe de formation. La Commission de formation est composée du/de la coordonnateur/trice de la formation et de deux membres réguliers de la SOQAB autres que les formateurs.

La SOQAB, sur recommandation de sa Commission de formation, mandate le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation pour que ce dernier ou cette dernière mette sur pied le Programme de formation. Entre autres rôles, elle offre un appui financier et logistique au moment du recrutement d'étudiants susceptibles de s'inscrire au Programme de formation; elle entérine le choix des formateurs proposés par le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation; elle examine les candidatures d'aspirants au rôle de formateur local ou de superviseur; elle peut être appelée à jouer le rôle d'arbitre dans des cas de litige opposant un/e étudiant/e ou un groupe d'étudiants à certains formateurs ou à l'équipe des formateurs; elle se préoccupe de faciliter l'intégration des étudiants du cycle clinique à leur futur lieu de regroupement professionnel, soit la SOQAB.

Gestion pédagogique : la coordonnatrice de la formation assistée de l'équipe de formateurs

La gestion pédagogique de la formation est assurée par la coordonnatrice de la formation assistée par l'équipe des formateurs. Ceci englobe des aspects tels que l'établissement du calendrier annuel de formation, la répartition des thèmes de formation entre les formateurs, l'encadrement des étudiants, l'étude de demandes de dérogation et les décisions à rendre dans le cas de ces demandes, le maintien du cadre de la formation, de même que toute décision relative à l'enseignement.

Autogestion administrative : le groupe de formation

Le groupe de formation, une fois constitué à partir de la 2^e année, est responsable de sa propre gestion administrative. Cela englobe des responsabilités telles que l'établissement d'un mode de fonctionnement assurant que le groupe s'acquitte de ses responsabilités financières : honoraires à payer aux formateurs, remboursement des dépenses de transport et de logement des formateurs, location et paiement des frais liés à l'utilisation de locaux ou à l'hébergement, lors de stages en résidence, etc.

Nous avons opté pour la formule d'autogestion par le groupe lui-même car elle a pour avantage de remettre au groupe le pouvoir de décision relativement à sa propre gestion financière. De plus, cette formule fait en sorte que les étudiants n'aient pas à payer pour des coûts administratifs qu'il faudrait nécessairement prévoir si le programme était géré par une autre instance.

Les étudiants ne payent donc que pour les coûts directement reliés aux stages de formation. Le groupe gérant son propre budget et étant responsable de payer directement les formateurs, c'est donc chaque formateur qui, individuellement, émet des reçus en son nom propre, au montant de la quote-part payée par chaque étudiant pour un stage donné. Voir l'Annexe 2 ci-jointe, intitulée « Approximation des coûts du programme », afin d'avoir une approximation des coûts à prévoir lorsqu'on s'engage dans ce Programme de formation.

Enfin, le travail de prise en charge collective que suppose ce type de gestion est généralement un facteur favorisant la maturation et la cohésion du groupe.

ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF AUX STAGES DE FORMATION EN GROUPE

Au moment de s'inscrire de manière officielle dans le Programme de formation, soit en 2^e année de formation, on demandera aux étudiants de s'engager à compléter tous les stages prévus durant cette année de formation.

Par la suite, l'engagement dans le Programme de formation est renouvelé annuellement. Chaque année, les étudiants peuvent décider d'arrêter ou de poursuivre la formation. S'ils choisissent de la poursuivre, ils s'engagent à demeurer dans le groupe durant toute l'année. **Il s'agit donc d'un engagement d'une année à la fois**, dans le cas du Programme de formation intégral comme dans le cas du Programme de formation modulaire.

Un tel engagement moral est nécessaire afin d'assurer la stabilité tant émotionnelle que financière du groupe.

S'il arrivait qu'un/e étudiant/e inscrit/e au Programme de formation intégral doive manquer un stage de formation, il/elle devra préalablement en informer la coordonnatrice de la formation. En ce qui a trait au plan pédagogique, cette dernière pourra alors demander à l'étudiant/e de reprendre plus tard le stage manqué. Les modalités de cette reprise sont discutées avec la coordonnatrice de la formation. **Par ailleurs, au plan financier, l'étudiant/e qui manque un stage de formation est responsable de s'acquitter de sa quote-part auprès du groupe, en ce qui a trait au stage manqué.**

DÉROGATION

Les formateurs et formatrices ont établi les présentes balises afin de créer des conditions d'apprentissage optimales pour les étudiants et les étudiantes inscrits au Programme de formation qu'il soit modulaire ou complet. Si l'une ou l'autre de ces règles de fonctionnement s'avérait problématique pour un étudiant ou une étudiante, il ou elle peut soumettre sa situation à Louise Fréchette, coordonnatrice de la formation, en communiquant avec elle par courrier (4916, rue Jean-Brillant, Montréal, (Qc) H3W 1T7), par téléphone (514-739-6737), par fax (514-739-7241) ou encore par courriel louisefrechette@videotron.ca

Cette dernière verra à consulter l'équipe des formateurs qui évaluera la pertinence d'accorder une dérogation au requérant ou à la requérante.

ANNEXE 1

Aperçu du contenu du Programme de formation en groupe

Extraits du document officiel émanant de
l'International Institute for Bioenergetic Analysis

Cycle préclinique (1^{ère}, 2^e et 3^e années)

A.1. Analyse bioénergétique : historique et concepts de base

A.1.1 Évolution du concept énergétique

A.1.2. Évolution des procédures thérapeutiques

A.1.3. Évolution de la dimension relationnelle en analyse bioénergétique et nouveaux développements notamment dans les domaines des **théories de l'attachement** (travaux de Bowlby et Ainsworth), de la **psychologie du Soi** (Kohut), de **l'intersubjectivité (Stern)** ainsi que des **neurosciences** (Schore, Cozolino, Siegel)

A.2. Analyse bioénergétique : les enjeux de base

A.2.1. Énergie, respiration, mouvement

A.2.2. Énergie, enracinement

A.2.3. Énergie, sexualité

A.2.4. Énergie, contact et lien

A.2.5. Énergie, négativité et résistances

A.3. Analyse bioénergétique : les outils de base

A.3.1. La lecture du corps : le travail fondamental : « voir et comprendre »

A.3.2. Mobilisations du corps: techniques de « corporalisation »

B Comprendre le processus de développement avec les déficits, traumatismes et conflits associés aux diverses périodes de développement, à la lumière des théories du développement psycho-sexuel, des théories de l'attachement ainsi que des derniers développements dans le domaine des neurosciences

B.1. Période prénatale et début de vie

B.2. Période orale

B.3. Période intermédiaire

B.4. Période génitale et phase œdipienne

B.5 Période de l'adolescence

B.6. Différentes phases développementales de l'âge adulte

C Le caractère

C.1. A propos du caractère

C.2. Les structures caractérologiques

C.2.1. Définition, formation et fonction de la structure de caractère

C.2.2. Les structures de base du caractère et leurs manifestations

1) L'organisation schizoïde

2) L'organisation orale

- 3) L'organisation état-limite
 - 4) L'organisation narcissique
 - 5) L'organisation psychopathique
 - 6) L'organisation masochiste
 - 7) L'organisation rigide
- C.2.3. Les structures de base du caractère et leurs points forts
- C.3. Caractère et culture.

Cycle clinique (4^e et 5^e années)

A. Introduction : les facteurs susceptibles d'aider à la guérison

B.1 Le cadre bioénergétique

- B.2 La séance bioénergétique
- B.3 Le processus thérapeutique : généralités
 - B.3.1. L'unicité de l'individu
 - B.3.2. La nature du processus thérapeutique

B.4 Le processus thérapeutique : la relation thérapeutique

- B.4.1. Le travail avec les résistances
- B.4.2. Le travail avec les défenses
- B.4.3. Le travail avec le transfert et le contre transfert. Notion **d'intersubjectivité** et ses répercussions sur tout ce qui concerne la relation thérapeutique.

B.5 Le processus thérapeutique : les phases thérapeutiques

- B.5.1. Les enjeux de la mise en route : le diagnostic de base
- B.5.2. Les enjeux liés au traitement lui-même
- B.5.3. Les enjeux de fin de thérapie

B.6. Sujets choisis parmi les suivants :

- B.6.1. L'abus sexuel et ses conséquences
- B.6.2. Les abus physiques
- B.6.3. L'intervention de crise
- B.6.4. Les affections psychosomatiques
- B.6.5. Le choc et les perturbations post traumatiques (PTSD)
- B.6.6. Les autres pathologies spécifiques